



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Affaire suivie par : Michaël NATAF
Unité Départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques
Tel : 04 76 63 34 10:
Courriel : michael.nataf@developpement-
durable.gouv.fr

Grenoble, le 16 novembre 2020

N. Ref : 2020 – Is 224 RT

OBJET : *Plainte pour nuisance sonore*
PJ : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

L'inspection des installations classées a réalisé le 15 juin 2020 une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Salaise-sur-Sanne, dans le cadre des mesures réalisées par le bureau d'étude dBvib, suite à la plainte pour nuisance émanant de plusieurs habitant du village de Chezenas (42), ainsi qu'à un examen des rapports remis par ce même bureau d'étude au mois de juin et d'août 2020.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-jointe une copie du rapport que je transmets à Monsieur le préfet du département de l'Isère.

Cette visite a permis de formuler un constat de non-conformité ainsi qu'une observation.

Je vous saurais gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'action visant à répondre aux observations formulées. Ce plan d'action devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Enfin, sauf réserve de votre part motivée sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copies : MNa, chrono RT, PRICAE
Tredi : M.LOURENCO

L'inspecteur de l'environnement

Monsieur le directeur
Société TREDI
519 rue Denis Papin – ZI Portuaire
38150 Salaise-sur-Sanne